



51 Elizabeth II
A.D. 2002
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 4

Thursday, October 3, 2002

Le jeudi 3 octobre 2002

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Angus	Comeau
Atkins	Cook
Austin	Cools
Bacon	Corbin
Baker	Cordy
Banks	Day
Beaudoin	De Bané
Biron	Di Nino
Bolduc	Doody
Bryden	Eyton
Callbeck	Finnerty
Carney	Fitzpatrick
Carstairs	Forrestall
Chalifoux	Fraser
Christensen	Furey
Cochrane	Gauthier

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Gill	LeBreton	Prud'homme
Graham	Léger	Robichaud
Hays	Losier-Cool	Rompkey
Hervieux-Payette	Lynch-Staunton	Setlakwe
Hublely	Maheu	Sibbeston
Jaffer	Mahovlich	Smith
Johnson	Meighen	Sparrow
Joyal	Milne	Spivak
Kelleher	Morin	Stollery
Kenny	Murray	Stratton
Keon	Nolin	Taylor
Kinsella	Oliver	Watt
Kolber	Pearson	Wiebe
Kroft	Pépin	
LaPierre	Phalen	
Lapointe	Poulin (Charette)	

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Angus	Comeau
Atkins	Cook
Austin	Cools
Bacon	Corbin
Baker	Cordy
Banks	Day
Beaudoin	De Bané
Biron	Di Nino
Bolduc	Doody
Bryden	Eyton
Callbeck	Finnerty
Carney	Fitzpatrick
Carstairs	Forrestall
Chalifoux	Fraser
Christensen	Furey
Cochrane	Gauthier

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Gill	LeBreton	Prud'homme
Graham	Léger	Robichaud
Hays	Losier-Cool	Rompkey
Hervieux-Payette	Lynch-Staunton	Setlakwe
Hublely	Maheu	Sibbeston
Jaffer	Mahovlich	Smith
Johnson	Meighen	Sparrow
Joyal	Milne	Spivak
Kelleher	Morin	Stollery
Kenny	Murray	Stratton
Keon	Nolin	Taylor
Kinsella	Oliver	Watt
Kolber	Pearson	Wiebe
Kroft	Pépin	
LaPierre	Phalen	
Lapointe	Poulin (Charette)	

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**TABLING OF DOCUMENTS**

The Honourable the Speaker tabled the following:

Annual Report of the Commissioner of Official Languages 2001-02, pursuant to the *Official Languages Act*, R.S.C. 1985 (4th Suppl.), c. 31, s. 66.—Sessional Paper No. 2/37-36.

INTRODUCTION AND FIRST READING OF SENATE PUBLIC BILLS

The Honourable Senator Kinsella presented a Bill S-6, An Act to assist in the prevention of wrongdoing in the Public Service by establishing a framework for education on ethical practices in the workplace, for dealing with allegations of wrongdoing and for protecting whistleblowers.

The Bill was read the first time.

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a second reading on Wednesday next, October 9, 2002.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

A Point of Order was raised as to the acceptability of the Notice of Motion given earlier this day with respect to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

After debate,
The Speaker reserved his decision.

GOVERNMENT BUSINESS**MOTIONS**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That, for the duration of the current session, when the Senate sits on a Wednesday or Thursday, it do sit at 1:30 p.m., and that Rule 5(1)(a) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

L'honorable Président dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport annuel de la Commissaire aux langues officielles de 2001-2002, conformément à la *Loi sur les langues officielles*, L.R.C. 1985 (4^e suppl.), ch. 31, art. 66.—Document parlementaire n^o 2/37-36.

INTRODUCTION ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

L'honorable sénateur Kinsella présente un projet de loi S-6, Loi visant à favoriser la prévention des conduites répréhensibles dans la fonction publique en établissant un cadre pour la sensibilisation aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail, le traitement des allégations de conduites répréhensibles et la protection des dénonciateurs.

Le projet de loi est lu la première fois.

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture mercredi prochain, le 9 octobre 2002.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité de l'avis de motion donné plus tôt aujourd'hui au sujet du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Après débat,
Le Président réserve sa décision.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**MOTIONS**

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que, pour la durée de la présente session, lorsque le Sénat siège un mercredi ou un jeudi, il siège à 13 h 30, et que l'application de l'alinéa 5(1)a) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

OTHER BUSINESS**OTHER**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That, pursuant to Rule 85(1), the Honourable Senators Bacon, De Bané, Fairbairn, Kinsella, Kolber, LeBreton, Rompkey, Stratton and Tkachuk be appointed a Committee of Selection to nominate (a) a Senator to preside as Speaker *pro tempore* and (b) the Senators to serve on the several select committees during the present Session; and to report with all convenient speed the names of the Senators so nominated.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the motion be amended by adding after the last paragraph:

That the Committee of Selection shall nominate Senators to select committees on the basis of the principle that Progressive Conservative Senators have a minimum of one-third of the membership of a select committee.

After debate,

A Point of Order was raised as to the acceptability of the motion in amendment.

After debate,

The Speaker reserved his decision.

The sitting was suspended.

The sitting resumed.

SPEAKER'S RULING

The question was whether an amendment moved by Senator Kinsella is in order. I will begin by reading the motion in amendment of Senator Kinsella, seconded by Senator Stratton:

That the motion be amended by adding after the last paragraph:

That the Committee of Selection shall nominate Senators to select committees on the basis of the principle that Progressive Conservative Senators have a minimum of one-third of the membership of select committees.

As to the question of whether that amendment is in order, I refer honourable senators to *Beauchesne's Parliamentary Rules & Forms*, 6th edition, at page 176, paragraph 579, which deals with inadmissible amendments. I will read this paragraph in that I rule it is the only one relevant to this question. The first part of the paragraph states:

An amendment setting forth a proposition dealing with a matter which is foreign to the proposition involved in the main motion is not relevant and cannot be moved.

AUTRES AFFAIRES**AUTRES**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que, conformément au paragraphe 85(1) du Règlement, les honorables sénateurs Bacon, De Bané, Fairbairn, Kinsella, Kolber, LeBreton, Rompkey, Stratton et Tkachuk forment un comité de sélection chargé de désigner a) un sénateur qui assumera la présidence à titre de Président intérimaire et b) les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers pendant la présente session. Le Comité de sélection devra faire rapport avec toute la diligence possible des noms des sénateurs ainsi désignés.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la motion soit modifiée par l'ajout de ce qui suit après le dernier paragraphe :

Que le comité de sélection désigne les sénateurs qui seront membres des comités particuliers suivant le principe selon lequel les sénateurs conservateurs doivent représenter au moins le tiers des membres d'un comité particulier.

Après débat,

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité de la motion d'amendement.

Après débat,

Le Président réserve sa décision.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

La question était de savoir si un amendement proposé par le sénateur Kinsella était recevable. Je vais d'abord lire la motion d'amendement proposée par le sénateur Kinsella et appuyée par le sénateur Stratton :

Que la motion soit modifiée par l'ajout de ce qui suit après le dernier paragraphe :

Que le comité de sélection désigne les sénateurs qui seront membres des comités particuliers suivant le principe selon lequel les sénateurs conservateurs doivent représenter au moins le tiers des membres d'un comité particulier.

Pour ce qui est de la recevabilité de l'amendement, je renvoie les honorables sénateurs à l'ouvrage de Beauchesne intitulé *Jurisprudence parlementaire*, 6e édition, page 183, commentaire 579, qui traite des amendements irrecevables. Je vais lire ce commentaire, car j'estime que c'est le seul qui soit pertinent en l'occurrence. La première partie du commentaire prévoit ceci :

L'amendement qui aborde une question étrangère à la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.

I find that the proposition contained in Senator Kinsella's amendment is not foreign to the main motion.

The second part of the paragraph states:

An amendment may not raise a new question which can only be considered as a distinct motion after proper notice.

I rule that Senator Kinsella's amendment does not raise such a new question. Accordingly, I find that this amendment is not an instruction such as a new order of reference.

Rule 85(1) provides the Selection Committee with the order of reference. The amendment in question merely expands the order of reference. Accordingly, I find the amendment to be in order.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That, pursuant to Rule 85(1), the Honourable Senators Bacon, De Bané, Fairbairn, Kinsella, Kolber, LeBreton, Rompkey, Stratton and Tkachuk be appointed a Committee of Selection to nominate (a) a Senator to preside as Speaker *pro tempore* and (b) the Senators to serve on the several select committees during the present Session; and to report with all convenient speed the names of the Senators so nominated,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Kinsella, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the motion be amended by adding after the last paragraph:

That the Committee of Selection shall nominate Senators to select committees on the basis of the principle that Progressive Conservative Senators have a minimum of one-third of the membership of a select committee.

After debate,
The question was put on the motion in amendment.
Pursuant to Rule 67(1), a deferred vote was requested.

A Point of Order was raised as to the acceptability of the standing vote being deferred.

Debate.

SPEAKER'S RULING

We are at a point in a division just prior to the bells ringing to call in the senators. In the course of a discussion on whether the bell be one hour, it was put by the opposition whip, as the rules provide, that the vote be deferred to the next sitting day at 5:30, which gave rise to Senator Carstairs' point of order which is that, because of the provisions of rules 85(1) and (2), there can be no deferral of the vote because we are so close to the fifth day — we are on the fourth day — and therefore, I should not look to those procedural rules, but only to rule 85.

J'estime que la proposition contenue dans l'amendement proposé par le sénateur Kinsella n'est pas étrangère à la motion principale.

La deuxième partie du commentaire est ainsi libellée :

On ne doit pas, dans un amendement, soulever une question nouvelle qui ne peut être étudiée que sur présentation d'une motion distincte précédée d'un avis.

J'estime que l'amendement proposé par le sénateur Kinsella ne soulève pas une question nouvelle. Je considère donc que l'amendement ne prévoit pas un nouveau mandat, par exemple.

Le paragraphe 85(1) du Règlement confère un mandat au comité de sélection. L'amendement en question ne fait qu'explicitement ce mandat. J'estime donc que l'amendement est recevable.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que, conformément au paragraphe 85(1) du Règlement, les honorables sénateurs Bacon, De Bané, Fairbairn, Kinsella, Kolber, LeBreton, Rompkey, Stratton et Tkachuk forment un comité de sélection chargé de désigner a) un sénateur qui assumera la présidence à titre de Président intérimaire et b) les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers pendant la présente session. Le Comité de sélection devra faire rapport avec toute la diligence possible des noms des sénateurs ainsi désignés;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Kinsella, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que la motion soit modifiée par l'ajout de ce qui suit après le dernier paragraphe :

Que le comité de sélection désigne les sénateurs qui seront membres des comités particuliers suivant le principe selon lequel les sénateurs conservateurs doivent représenter au moins le tiers des membres d'un comité particulier.

Après débat,
La motion d'amendement est mise aux voix.
Conformément au paragraphe 67(1) du Règlement, un vote différé est demandé.

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité du report du vote par appel nominal.

Débat.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Nous sommes parvenus à la tenue d'un vote juste avant la sonnerie du timbre pour convoquer les sénateurs. Alors que nous discutons pour savoir si le timbre devait sonner durant une heure, le whip de l'opposition a proposé, comme le prévoit le Règlement, que le vote soit reporté à 17 h 30 le prochain jour de séance, ce qui a donné lieu au rappel au Règlement du sénateur Carstairs; celle-ci a fait valoir qu'en vertu des paragraphes 85(1) et (2) du Règlement, il ne peut y avoir report du vote puisque nous sommes tout près du cinquième jour — nous en sommes au quatrième jour de séance — et que par conséquent je ne devrais pas tenir compte de certaines règles de procédure mais uniquement de l'article 85 du Règlement.

By way of a ruling, I would not be able to consider that until the question is ripe; that is, until the Senate is on the fifth day, because that would interfere with matters that the Senate, itself, is responsible for and that the rules provide are engaged by the Senate and senators until such time as that question might arise. I do not rule on that question. It is not timely to rule on it until we are faced with it.

The next sitting day could be tomorrow, if the vote is deferred to tomorrow and taken tomorrow. If the government whip uses the rules, it could be deferred to the next sitting day, which could be tomorrow or the next sitting day next week.

In any event, my ruling is that it is not timely to rule on the point of order because we are not at the fifth day.

Whereupon, the Speaker's Ruling was appealed.

The question then being put on whether the Speaker's Ruling shall be sustained, it was negatived on the following division:

En guise de décision, je ne serai pas en mesure de prendre la question en considération tant que le délai n'arrivera pas à son terme, c'est-à-dire jusqu'à ce que le Sénat en soit à son cinquième jour de séance, car cela empiéterait sur des affaires relevant de la responsabilité du Sénat et dans lesquelles le Règlement prévoit que le Sénat et les sénateurs sont engagés jusqu'au moment où cette question se présente. Je ne me prononce pas sur cette question. Il n'est pas opportun de me prononcer à ce sujet tant que nous n'aurons pas à nous en occuper.

Le prochain jour de séance pourrait être demain, si le vote est reporté à demain et pris demain. Si le whip du gouvernement fait appliquer le Règlement, le vote pourrait être reporté au prochain jour de séance, ce qui pourrait être demain ou le prochain jour de séance la semaine prochaine.

Quoi qu'il en soit, je décide qu'il n'est pas opportun de me prononcer sur le rappel au Règlement parce que nous n'en sommes pas au cinquième jour de séance.

Sur quoi, on en appelle de la décision du Président.

La question relative au maintien de la décision du Président, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Atkins	Keon	Lynch-Staunton	Prud'homme	Stratton
Beaudoin	Kinsella	Murray	Sibbeston	Taylor—13
Cools	LeBreton	Oliver		

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Bacon	Cordy	Graham	Lapointe	Poulin
Baker	De Bané	Hervieux-Payette	Léger	Robichaud
Banks	Fitzpatrick	Hubley	Maheu	Rompkey
Biron	Fraser	Jaffer	Mahovlich	Setlakwe
Carstairs	Furey	Kenny	Milne	Stollery
Cook	Gauthier	Kolber	Pearson	Wiebe—34
Corbin	Gill	LaPierre	Phalen	

ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Nil/Aucun

The sitting was suspended.

La séance est suspendue.

The sitting resumed.

La séance reprend.

With leave of the Senate,

The question was put on the motion in amendment of the Honourable Senator Kinsella, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the motion be amended by adding after the last paragraph:

That the Committee of Selection shall nominate Senators to select committees on the basis of the principle that Progressive Conservative Senators have a minimum of one-third of the membership of a select committee.

The motion in amendment was adopted.

The question was then put on the motion, as amended, of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That, pursuant to Rule 85(1), the Honourable Senators Bacon, De Bané, Fairbairn, Kinsella, Kolber, LeBreton, Rompkey, Stratton and Tkachuk be appointed a Committee of Selection to nominate (a) a Senator to preside as Speaker *pro tempore* and (b) the Senators to serve on the several select committees during the present Session; and to report with all convenient speed the names of the Senators so nominated.

That the Committee of Selection shall nominate Senators to select committees on the basis of the principle that Progressive Conservative Senators have a minimum of one-third of the membership of a select committee.

The motion, as amended, was adopted.

MOTIONS

The Honourable Senator Kenny moved, seconded by the Honourable Senator Banks:

That, within three sitting days of the adoption of this motion, the Leader of the Government shall provide the Senate with a comprehensive government response to the report of the Standing Committee on National Security and Defence entitled: *Canadian Security and Military Preparedness*, tabled on February 28, 2002.

After debate,

The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave,

The Senate reverted to **Government Notices of Motions**.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned until Tuesday next, October 8, 2002, at 2:00 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

Avec la permission du Sénat,

La question est mise aux voix sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Kinsella, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que la motion soit modifiée par l'ajout de ce qui suit après le dernier paragraphe :

Que le comité de sélection désigne les sénateurs qui seront membres des comités particuliers suivant le principe selon lequel les sénateurs conservateurs doivent représenter au moins le tiers des membres d'un comité particulier.

La motion d'amendement est adoptée.

La question est alors mise aux voix sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que, conformément au paragraphe 85(1) du Règlement, les honorables sénateurs Bacon, De Bané, Fairbairn, Kinsella, Kolber, LeBreton, Rompkey, Stratton et Tkachuk forment un comité de sélection chargé de désigner a) un sénateur qui assumera la présidence à titre de Président intérimaire et b) les sénateurs qui seront membres des divers comités particuliers pendant la présente session. Le Comité de sélection devra faire rapport avec toute la diligence possible des noms des sénateurs ainsi désignés;

Que le comité de sélection désigne les sénateurs qui seront membres des comités particuliers suivant le principe selon lequel les sénateurs conservateurs doivent représenter au moins le tiers des membres d'un comité particulier.

La motion, telle que modifiée, est adoptée.

MOTIONS

L'honorable sénateur Kenny propose, appuyé par l'honorable sénateur Banks,

Que, dans les trois jours de séance suivant l'adoption de cette motion, le leader du gouvernement présente au Sénat une réponse complète du gouvernement au rapport du Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense intitulé *L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense*, déposé le 28 février 2002.

Après débat,

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,

Le Sénat se reporte aux **Avis de motions du gouvernement**.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 8 octobre 2002, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report of the Columbia River Treaty Permanent Engineering Board to the Governments of the United States and Canada for the year ended September 30, 1998.—Sessional Paper No. 2/37-16.

Report of the Columbia River Treaty Permanent Engineering Board to the Governments of the United States and Canada for the year ended September 30, 1999.—Sessional Paper No. 2/37-17.

Report of the Columbia River Treaty Permanent Engineering Board to the Governments of the United States and Canada for the year ended September 30, 2000.—Sessional Paper No. 2/37-18.

Report on the administration and enforcement of the *Energy Efficiency Act* for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Act*, S.C. 1992, c. 36, s. 36.—Sessional Paper No. 2/37-19.

Report on the State of Canada's Forests for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Department of Natural Resources Act*, S.C. 1994, c. 41, sbs. 7(2).—Sessional Paper No. 2/37-20.

Reports of the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-21.

Reports of the Canadian Nuclear Safety Commission for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-22.

Report of the Cape Breton Development Corporation, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/37-23.

Report on the *Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act* for the fiscal year ended March 31, 2001, pursuant to the *Act*, S.C. 1988, c. 28, ss. 231 and 238.—Sessional Paper No. 2/37-24.

Report on the administration of the *Canada Petroleum Resources Act* for the year 2001, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. 36 (2nd Supp.), s. 109.—Sessional Paper No. 2/37-25.

Report of the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act*, S.C. 1987, c. 3, sbs. 29(3).—Sessional Paper No. 2/37-26.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport de la Commission d'ingénieurs permanente, Traité du fleuve Columbia, aux gouvernements des États-Unis et du Canada pour l'année terminée le 30 septembre 1998.—Document parlementaire n° 2/37-16.

Rapport de la Commission d'ingénieurs permanente, Traité du fleuve Columbia, aux gouvernements des États-Unis et du Canada pour l'année terminée le 30 septembre 1999.—Document parlementaire n° 2/37-17.

Rapport de la Commission d'ingénieurs permanente, Traité du fleuve Columbia, aux gouvernements des États-Unis et du Canada pour l'année terminée le 30 septembre 2000.—Document parlementaire n° 2/37-18.

Rapport sur l'administration et l'application de la *Loi sur l'efficacité énergétique* pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi*, L.C. 1992, ch. 36, art. 36.—Document parlementaire n° 2/37-19.

Rapport sur l'état des forêts au Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, L.C. 1994, ch. 41, par. 7(2).—Document parlementaire n° 2/37-20.

Rapports de l'Office Canada—Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-21.

Rapports de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-22.

Rapport de la Société de développement du Cap-Breton, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 2/37-23.

Rapport sur l'accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, conformément à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, L.C. 1988, ch. 28, art. 231 et 238.—Document parlementaire n° 2/37-24.

Rapport sur la mise en oeuvre de la Loi fédérale sur les hydrocarbures pour l'année 2001, conformément à la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, L.R.C. 1985, ch. 36 (2^e suppl.), art. 109.—Document parlementaire n° 2/37-25.

Rapport de l'Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve*, L.C. 1987, ch. 3, par. 29(3).—Document parlementaire n° 2/37-26.

Report of the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Board, together with the Auditors' Report, for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act*, S.C. 1988, c. 28, sbs. 30(3).—Sessional Paper No. 2/37-27.

Report of the Canadian Nuclear Safety Commission, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Nuclear Safety and Control Act*, S.C. 1997, c. 9, s. 72.—Sessional Paper No. 2/37-28.

Reports of the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-29.

Reports of the Department of Natural Resources for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-30.

Summaries of the Corporate Plan for 2002-03 to 2006-07 and of the Capital and Operating Budgets for 2002-03 of the Cape Breton Development Corporation, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/37-31.

Report of the National Capital Commission for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Alternative Fuels Act*, S.C. 1995, c. 20, s. 8.—Sessional Paper No. 2/37-32.

Report of the Atomic Energy of Canada Limited, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2002, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/37-33.

Summaries of the Corporate Plan for 2002-06 and of the Capital Budget for 2002 of the Canada Development Investment Corporation, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/37-34.

Report on the provisions and operation of the *Copyright Act* entitled "Supporting Culture and Innovation: Report on the Provisions and Operation of the *Copyright Act*", pursuant to the *Copyright Act*, S.C. 1997, c. 24, sbs. 92(1).—Sessional Paper No. 2/37-35.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 6:07 p.m. the Senate was continued until Tuesday next, October 8, 2002, at 2:00 p.m.)

Rapport de l'Office Canada—Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, ainsi que le rapport des vérificateurs y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, L.C. 1988, ch. 28, par. 30(3).—Document parlementaire n° 2/37-27.

Rapport de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, L.C. 1997, ch. 9, art. 72.—Document parlementaire n° 2/37-28.

Rapports de l'Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-29.

Rapports du ministère des Ressources naturelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-30.

Sommaires du plan d'entreprise de 2002-2003 à 2006-2007 et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation de 2002-2003 de la Société de développement du Cap-Breton, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/37-31.

Rapport de la Commission de la Capitale nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur les carburants de remplacement*, L.C. 1995, ch. 20, art. 8.—Document parlementaire n° 2/37-32.

Rapport d'Énergie atomique du Canada Limitée, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Document parlementaire n° 2/37-33.

Sommaires du plan d'action de 2002-2006 ainsi que du budget d'investissement de 2002 de la Corporation de développement des investissements du Canada, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/37-34.

Rapport sur les dispositions et l'application de la *Loi sur le droit d'auteur*, intitulé « Stimuler la culture et l'innovation : Rapport sur les dispositions et l'application de la *Loi sur le droit d'auteur* », conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*, L.C. 1997, ch. 24, par. 92(1).—Document parlementaire n° 2/37-35.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 18 h 7 le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain, le 8 octobre 2002, à 14 heures.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5